Bulletin Municipal

Chaulnes

Avec Vous

AVRIL 2019 N°: 80

Le mot du maire
Les permanences
L'état civil
Séances du conseil municipal
Bien vivre à Chaulnes
La parole aux associations
Informations diverses
Le coin des enfants
Un peu d'Histoire

LE MOT DU MAIRE

Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

dans ce bulletin municipal, toujours aussi dense et complet, ne figure pas, pour des raisons de délais d'envoi à l'imprimeur, le compte-rendu de la dernière réunion de votre conseil municipal. Lors de celle-ci s'est voté le budget 2019, pour lequel vos élus ont décidé cette année encore de ne pas toucher aux taux d'impositions communaux. Bonne nouvelle donc par les temps qui courent, et ce malgré une inflation qui flambe (vous l'aurez tous remarqué !!!) et à nouveau des dotations d'état en baisse pour 2019 (quand cela s'arrêtera-t-il ?).

Tout cela, vous l'imaginez bien, ne se réalise pas sans efforts au quotidien : maîtrise des charges générales de fonctionnement et des charges de personnel, … Je remercie d'ailleurs l'ensemble du personnel communal qui œuvre au mieux malgré des effectifs réduits. Leur travail serait d'ailleurs facilité s'il n'y avait pas à résoudre tous ces problèmes provenant d'une petite minorité pour qui tout est permis : incivilités pour certains (détritus, vitesse,…), exigences pour d'autres, qui pensent que la mairie peut et doit tout solutionner.

Aussi, par exemple, il a fallu se résoudre à installer des caméras de surveillance dans la commune: vous conviendrez qu'il est bien dommage de devoir dépenser de l'argent public pour combattre les actes d'incivisme !

Vos élus travaillent heureusement sur des sujets beaucoup plus valorisants : réfection de rues, développement de l'habitat et donc soutien au commerce, opération de revitalisation du centre-bourg, amélioration du cadre de vie, rénovation du groupe scolaire grâce à la communauté de communes, vie associative, développement durable,…, et surtout actuellement, nous mettons tout en œuvre afin que la crèche, en difficultés financières, puisse poursuivre son activité.

Voilà les sujets qui nous animent, dans l'intérêt de tous, qui souhaitez une ville propre, sûre, avec les équipements nécessaires pour bien y vivre. Vous aurez compris que nous avons besoin de l'engagement et du soutien de tous pour parvenir à ces objectifs. On compte sur vous !

Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes

Les permanences & services médicaux

LES PERMANENCES EN MAIRIE

Votre mairie est ouverte :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de **8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**
Fermée le mercredi

Maire
M. Thierry LINEATTE
- Sur rendez-vous

Adjoints
Mme Anne LEBRUN
Communication / Environnement / Logement
- Mardi de 17h00 à 18h00 - Sur rendez-vous

M. Benoît GANCE
Bâtiment / Voirie
- Sur rendez-vous

Mme Nadège LATAPIE COPE
Social / CCAS
- Mardi de 17h30 à 18h30

M. Arnaud NOBLECOURT
Culture et Loisirs
- Jeudi de 18h00 à 19h00

❖ Mission Locale
Mardi et jeudi
(Sur RDV auprès de la Mission Locale de Ham)

❖ A.C.P.G./C.A.T.M : *si besoin*
Contacter M. Lampernesse : 26, rue Odon Dumont
80 320 CHAULNES ☎ 06.14.82.22.58

❖ **La Croix rouge - Banque alimentaire** tient sa permanence au local Croix Rouge (36 avenue Roger Salengro, à côté de Carrefour) : mardi de 16 h 30 à 17 h 30 (tous les 15 jours)

❖ **Votre agence Adecco** vous accompagne dans votre recherche d'emploi 1 mardi tous les 15 jours.

❖ Relais Assistants Maternels
Séverine FARENEAU : Rue Poulain – 03 22 85 48 06 – ram@terredepicardie.fr
Permanences téléphoniques le lundi de 14h à 17h.
Permanences physiques (sur rendez-vous) le jeudi de 14h à 17h

❖ Permanences Avocats
Prochaine permanence le vendredi, en mairie, de 14h à 16h :
10 mai / 14 juin / 12 juillet

❖ Conciliateur de Justice
Alain Ségouffin – Cour d'appel d'Amiens – Tribunal d'instance d'Amiens
Le nouveau conciliateur se déplace si on l'appelle au 06 12 47 97 69
alain.segouffin@conciliateurdejustice.fr

LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE

MAISON DE SANTÉ *16 ter avenue Aristide Briand*

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h/12h 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES (sur rendez-vous)

Dr Mylène FOUET-EYMERY DU gynéco et DU de nutrition 03 60 63 01 13
Dr Antoine HOULLIER 03 60 63 01 14
Dr Ingrid HUET-RAOUX DU de gynécologie 03 22 85 42 64
Dr Chella LEFOLLE DU de gynécologie et formation en hypnose et technique EMDR, maître de stage pour les internes 03 22 83 97 37

INFIRMIERS

Cabinet infirmiers de Chaulnes : Estelle CAMPA / Agnès CHABAUD
Corinne PECHON / Odile SENECHAL / Quentin SENECHAL
Permanences : 06h45/07h20 09h45/10h45 13h/13h30
Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés sur rendez-vous : 03 22 85 40 06

Cabinet infirmiers Haute Picardie : Claire FLAMENT-GALLAIS / Daniel TAIX
Permanences : Du lundi au vendredi : 07h/7h30 09h30/09h50 17h30/18h Le samedi : 09h30/09h50
Pour les soins à domicile sur rendez-vous : 03 22 84 11 54

OSTEOPATHE (sur rendez-vous)

Daniel TAIX sur internet doctolib ou 07 61 54 53 05

ORTHOPHONISTES (sur rendez-vous)

Mathilde LANGE-FRASSAINT 06 17 29 81 59
Noémie LASSELIN (le lundi am) 06 26 04 24 12

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE PSYCHOTHERAPEUTE (sur rendez-vous)

Christine DOBREMER (le mardi) 06 42 38 91 67

PEDICURES PODOLOGUES (semelles orthopédiques) (sur rendez-vous)

Françoise BOCHART 03 22 83 03 88
Anne MARECHAL 03 22 78 59 44
Régis POISON chirurgien orthopédique de la polyclinique d'Amiens (1 jeudi par mois) 03 22 33 34 35

ORL (de la clinique Victor Pauchet Amiens) (RDV sur Doctolib en précisant le site n°2 : Chaulnes)

Marine PERIA (1 à 2 jeudi par mois) 03 22 95 70 70

ANGIOLOGUES de la polyclinique à partir du 29/04/2019

Pour prendre RDV pour un écho doppler, **spécifier que le rdv est sur Chaulnes** 03 22 33 30 25

CHIRURGIENS DENTISTES (sur rendez-vous) *40 rue Roger Salengro*

Dr Hervé DELLACHERIE 03 22 85 44 43
Dr Clio ASTIER 03 22 85 44 43

MASSEUR KINESITHERAPEUTE (sur rendez-vous) *11 rue des Lieutenants Terpraut et Grenier*

Véronique LEBRUN-DELAVENNE (Fermé le jeudi) 03 22 83 94 97
Du lundi au samedi : 08h30/10h30 - 13h45/19h A domicile : 10h30/12h30

PHARMACIE FLAMENT-VANYSACKER *16 bis avenue Aristide Briand*

03 22 85 40 32
Du lundi au vendredi : 09h/12h 14h/19h Le samedi : 09h/12h30 14h/17h

PHARMACIE SAVARY-DEBLOCK *23 rue Odont Dumont*

03 22 85 40 07
Du lundi au vendredi : 09h/12h 14h/19h Le samedi : 09h/12h30 14h/17h

AMBULANCES *avenue Aristide Briand*

Ambulances de Haute Picardie 03 22 85 40 15 ou 06 99 40 40 15
24h sur 24, 7 jours sur 7. Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES (médecine du travail) *46 avenue Aristide Briand*

03 22 83 97 58

POUR CONNAITRE LA PHARMACIE DE GARDE, COMPOSER LE 3237 (Accessible 24h/24h)
Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde

Etat-civil

ETAT - CIVIL

Ont ouvert les yeux :

TIVOL Clovis, le 18/12/2018
ALAIN Shanna, le 18/01/2019
DEGOUY Nolann, le 18/01/2019
DIA Djibril, le 09/01/2019

Shanna ALAIN

Clovis TIVOL

Mariages :

Tanguy PALTA et Assia KAYA, le 31 mars 2019
Fernando RODRIGUES et Agnès PINGUET, le 12 avril 2019
Philippe DELVILLE et Michèle FOURNET, le 20 avril 2019

Nous ont quittés :

Gérard DELACROIX, le 23/01/2019
Patrick PETTE, le 02 février 2019
Michelle ROBAK, le 19 mars 2019
Michel PETTE, le 05 avril 2019
Jean-Pierre GRIMAUX, le 10 avril 2019
Guillaine BELGUISE, le 17 avril 2019

N'apparaissent dans ce bulletin que les actes déclarés en Mairie. Aussi nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour toute omission, indépendante de notre volonté.

Séances du conseil municipal

COMPTE-RENDU
Séance du conseil municipal
Du 04 février 2019

Présents : M. Linéatte, Mme Latapie-Copé, M. Noblécourt, Mme Lebrun, M. Gance, Mme Marie-Josée Legrand, M. Merlin, M. Boitel, M. Capelle, Mme Diéval, Mme Valérie Legrand, M. Lanvin, M. Cheval, M. Lecot, Mme Masson, M. Brunoy, Mme Not, Mme Aberbour.

Absents ou excusés : tous les conseillers municipaux en exercice sont présents.

Le quorum atteint, la séance débute à 19 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de sa satisfaction de voir l'ensemble des conseillers municipaux présents ce soir, présence montrant l'implication de tous pour notre ville.

II. Approbation du compte – rendu du 18 décembre 2018

Le procès – verbal de la séance précédente n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour et demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter un 9ème point : déclaration en état d'abandon manifeste d'une habitation.

Accordé à l'unanimité

III. Commission d'appel d'offres

1. Choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre pour l'extension de la crèche « Les Pipious » :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un rendez – vous avec la CAF sera programmé pour faire un point sur ce projet.
Trois architectes ont répondu à cet appel d'offres :

- Sites et Architectures
- Atelier 19
- Courouble Architectes

La commission d'appel d'offres propose de retenir Courouble Architectes qui soumet l'offre économiquement la plus avantageuse.
Adopté à l'unanimité

2. Colombarium

Monsieur le Maire expose :
Le colombarium actuel est quasi complet, il est donc nécessaire d'en acquérir un nouveau. Trois devis ont été demandés à des sociétés de Pompes Funèbres :

- Dubosqueille - Chaulnes
- Cloquier Devooght-Ozenne - Amiens
- Pompes funèbres de la Liberté – Abbeville

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir les Pompes Funèbres Dubosqueille en temps que moins disant soit 6 790,00 € H.T, pour un colombarium identique à celui existant.
M. Lecot : Combien a coûté le premier ?
M. Linéatte : 7 390 € H.T acheté auprès de la Marbrerie du Santerre en 2012.

Mme Aberbour travaillant pour M. Dubosqueille, ne prendra pas part au vote.
Adopté – 17 voix Pour et 1 non-vote

IV. Avance de subvention 2019 / OCLC

Une avance sur la subvention 2019 de 3 500 € est consentie à l'Office de la Culture et des Loisirs de Chaulnes pour des frais à engager dès ce début d'année.
Adopté à l'unanimité

V. Projet de vidéosurveillance

M. Gance s'est renseigné sur le prix d'achat de caméras pour différents sites dans la commune, le coût se monte à 47 194,80 € T.T.C. Monsieur le Maire propose donc la version location (prévue initialement) proposée par la société Systéo. Une proposition de phasage de réalisation est soumise à l'assemblée, pour des installations à divers endroits de la commune, et ce pour des coûts de 460 puis 440 € environ, par mois et par phase. De plus, Systeo Protection appliquerait une remise de 15 %.
M. Lecot : Où seront – elles installées à Carrefour ?
M. Linéatte : De façon à voir les bacs à verre.

Mme Lebrun : Où seront situés les écrans ?
M. Linéatte : En Mairie.
Mme Lebrun : Sur combien de jours peut-on revenir en arrière ?
M. Linéatte : Nous aurons un enregistrement jusqu'à un mois.
Mme Aberbour : Quand commencerait cette réalisation ?
M. Linéatte : Dès qu'on le souhaite, mais il faut auparavant faire des démarches et déclarations auprès de la Préfecture.
Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal concernant ces propositions.
M. Cheval : Je ne suis pas trop pour la vidéosurveillance mais si nous choisissons cette solution il faudrait peut-être prévoir également des caméras au gymnase et au stade municipal. De plus, pourquoi ne pas tout réaliser en une seule phase ? Aura-t-on les 15 % de remise si on fait plusieurs phases ?
M. Linéatte rappelle qu'il n'était pas non plus forcément convaincu au début de ce projet, projet qui peut bien sûr être réalisé en une seule phase, c'est au conseil municipal d'en décider.
M. Noblécourt : Grâce à ces caméras, on pourra mettre des amendes pour les dépôts illicites.
M. Lecot : Qui peut mettre des amendes actuellement du fait qu'on n'ait plus de garde champêtre ?
M. Linéatte : le Maire est dans ce cas le seul assermenté pour cela.
Mme Not précise que cette démarche ne correspond pas à son éthique et votera contre ce projet.
M. Linéatte : chacun doit donner son avis et ce choix est tout à fait respectable. C'est le but d'un conseil municipal.

Adopté pour une seule phase – 16 voix Pour – 1 Contre (Mme Not) – 1 Abstention (M.Gance)

VI. Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs au 1er janvier 2019 des emplois permanents se présente ainsi :

NATURE DU GRADE	NOMBRE	POURVU	NON POURVU	TEMPS DE TRAVAIL
Filière Administrative				
Rédacteur	2	1	1	Temps complet
Adjoint administratif 1ère classe	1	1		28/35ème
Adjoint administratif	1	1		Temps complet
Filière Technique				
Adjoint Technique 1ère classe	2	2		Temps complet
Adjoint Technique 2ème classe	6	5	1	Temps complet
Adjoint Technique 2ème classe	1	1		17/35ème
Adjoint Technique	1	1		15/35ème
Filière Sécurité				
Garde Champêtre	1	0	1	Temps complet
Filière Animation				
Animateur	1	1		Temps complet
Adjoint Animation 2ème classe	1	1		12/35ème
Adjoint Animation	1	1		Temps non complet

Adopté à l'unanimité

M. Lecot : Les employés communaux ont souffert d'une mauvaise image lors de l'épisode neigeux, via les réseaux sociaux.
M. Linéatte : Lors de cet épisode, ils ont fait ce qu'il fallait et ce qu'ils pouvaient. La commune n'est évidemment pas équipée pour faire face à des intempéries de la sorte. Néanmoins, nous sommes désormais bien organisés avec le Département et la Communauté de Communes pour le déneigement des routes, mais on nous reproche maintenant que les lames ramènent trop de neige sur les côtés… Je remercie également M. Pinchon et son ouvrier agricole pour leur aide matérielle et humaine.
M. Cheval et M. Linéatte s'accordent à penser que quelques points doivent encore être améliorés au niveau des écoles.
M. Lecot : Existe-t-il un arrêté ?
M. Linéatte : Oui, un arrêté de déneigement est affiché en Mairie. Les citoyens doivent assurer la viabilité hivernale de la totalité des voies et ils sont tenus de racler puis balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.
M. Noblécourt : M. Lebrun a rappelé ces obligations sur facebook : « Chaulnes ça bouge ».
Monsieur le Maire informe également qu'il a rencontré la personne tombée devant les écoles et s'est excusé de cet accident.

VII. Terre de Picardie : compétence déchets ménagers

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de Terre de Picardie . Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte sur la totalité du territoire. La collecte est dorénavant confiée à la société Gurdebeke, sur l'ensemble de la communauté de communes. En 2017, c'est 216 kg de déchets ménagers par habitant qui ont été collectés.
M. Cheval précise que l'enfouissement de ces déchets a un coût de plus en plus élevé et rappelle que la déchèterie est actuellement toujours fermée le mercredi, fermeture due à un manque d'effectifs.
Monsieur le Maire poursuit : 5144 visites de Chaulnois y ont été enregistrées en 2017, cependant on peut constater une baisse significative du tonnage total de déchets amenés à la déchèterie : 5895 t en 2016 pour 5610 t en 2017. La collecte du verre est réalisée sous forme d'apport volontaire à l'aide de nombreuses colonnes réparties sur le territoire. Les communes sont desservies à raison, en moyenne, d'une colonne à verre pour 180 habitants (volume : 4m^3). Les tonnages de collecte de verre de l'année 2017 donnent un ratio de 25,94 kg/habitant. Les administrés peuvent également déposer les textiles dans l'un des points de collecte, répartis sur le territoire. 3 collecteurs sur le territoire : le Relais, la Croix Rouge, A.I.R. (Artois Insertion Ressourcerie). Cette association œuvre pour l'insertion et l'environnement. AIR collecte les encombrants à domicile, sur rendez-vous (en 2017 : 400 déplacements).
La communauté de communes sera informée de la présentation de ce rapport au conseil municipal.

VIII. Rapport du CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement)

Monsieur le Maire, Mme Lebrun et M. Lecot ont reçu le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) pour réaliser une visite de Chaulnes afin d'avoir des conseils pour l'amélioration et la mise en valeur de la biodiversité. L'objectif de cette rencontre est de fixer les lieux qui sont à aménager, de conseiller la commune sur les espèces déjà plantées et les initiatives mises en place afin d'améliorer et conseiller également sur l'harmonisation globale du fleurissement au sein de la commune. Monsieur le Maire souhaite également que cette démarche de fleurissement et d'aménagement des espaces soit le moyen d'inciter et de sensibiliser les habitants de la commune aux bonnes pratiques de préservation de la biodiversité. Mme Lebrun est invitée à commenter ce rapport. Celui-ci concerne, par exemple :

<u>Les entrées et sorties de ville</u> : pour annoncer l'entrée dans la commune et faire ralentir les automobilistes, le CPIE conseille d'implanter une haie de plusieurs arbustes pour créer une porte de verdure. Pour le choix des essences, le CPIE préconise de planter des espèces locales et de mélanger plusieurs variétés d'arbustes fleuris comme l'Aubépine à un style, l'églantier, le prunellier, la viorne lantane ou feuillus tels que le charme, le fusain, le houx… En complément, du paillage organique peut être installé aux pieds des plantations pour éviter la pousse d'adventices et

donc, le désherbage. Pour les pieds d'arbres et arbustes, il est conseillé d'utiliser des écorces ou du broyat de bois. Il est aussi conseillé d'aménager le pied des panneaux avec des massifs composés de plantes vivaces.

Le centre-socio-culturel et la rue Poulin : afin de rendre ce site et ses abords attractifs, ludiques et accueillants pour les habitants de la commune, le CPIE propose les aménagements suivants :

- rehausser la hauteur de tonte (au minimum 7-8 cm, l'idéal étant de 10 cm) et de limiter les passages et donc, l'entretien.
- planter des arbustes fruitiers pour rendre plus attractive cette place de rencontre.
- semer de la prairie fleurie aux pieds des arbres. Le CPIE conseille de privilégier les mélanges de graines locales
- installer divers gîtes pour la faune sauvage (hôtel à insectes, nichoirs à oiseaux…
- pour couvrir un maximum de surface et ainsi éviter l'installation et la prolifération d'espèces adventices, le CPIE conseille de planter des espèces vivaces dîtes couvre – sol dans les massifs d'arbres.

Les trottoirs : La plupart des trottoirs de la commune sont goudronnés. Cependant, certains sont encore gravillonnés (rue de Nesle), ce qui rend difficile l'entretien de ces espaces. Pour pallier à cela, le CPIE propose d'engazonner certaines surfaces afin de ne pas avoir à entretenir manuellement. Pour engazonner, il est conseillé d'apporter de la terre, après avoir retiré les gravillons, et ensuite semer du gazon. Un « mix » gazon/enrobés peut aussi être envisagé.

D'autres conseils divers ont été apportés pour l'ensemble de la ville : massifs, les espaces enherbés, arrêts de bus, …
Conclusion de M. Linéatte : Il y encore du travail mais c'est un bon programme pour les années à venir.

IX. Déclaration en état d'abandon manifeste

Monsieur le Maire informe l'assemblée de sa décision d'engager une procédure pour un bien en état d'abandon manifeste situé rue de Pertain. Un courrier a été transmis au propriétaire pour lui préciser que la commune se donne le droit d'entamer cette procédure. Il est resté sans réponse. Le Maire constatera donc par un procès-verbal provisoire l'état d'abandon manifeste et si le propriétaire ne se manifeste pas poursuivra la procédure.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

COMPTE-RENDU
Séance du conseil municipal
Du 1er avril 2019

Présents : M. Linéatte, Mme Latapie-Copé, M. Noblécourt, Mme Lebrun, M. Gance, Mme Marie-Josée Legrand, M. Merlin, M. Boitel, M. Capelle, M. Lanvin, M. Lecot, Mme Masson, Mme Aberbour, M. Cheval, M. Brunoy, Mme Diéval

Excusées : Mme Valérie Legrand avec pouvoir à Mme Marie-Josée Legrand
Mme Not avec pouvoir à M. Gance

Le quorum atteint, la séance débute à 19 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Lebrun est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du compte – rendu du 4 février 2019

Le procès – verbal de la séance précédente n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour.

III. Subventions 2019

La commission finances s'est réunie et a examiné les dossiers de subventions remis par les associations.
ACPG Section Cantonale : 100 €, Amicale du personnel : 500 €, Batterie fanfare de Lihons : 800 €, Boules Chaulnoises : 200 €, C.P.G – CATM : 200 €, Croix de Guerre : 30 €, Société de Chasse : 150 €, Chaulnesonne : 500 €, Chorale : 370 €, Club de l'Amitié : 100 €, Coopération École élémentaire : 900 €, Coopération École maternelle : 500 €, Cyclo Club : 250 €, Danses de Salon : 230 €, Donneurs de Sang : 180 €, Familles Rurales : 1500 €, Football : 7000 €, Judo Club : 700 €, Comité de Jumelage : 3300 €, Longue Paume – Badminton : 1500 €, Marché Randonnée : 320 €, Moto Club Desperados : 160 €, OCLC : 4500 €, SARCOM : 5500 €, Souvenir Français : 100 €, Maminou conte : 100 €, Santerre 14-18 : 100 €, Festi Lihons : 500 €, Baby-foot du Santerre : Achat de matériel.
Adopté à l'unanimité

IV. Vente de terrain

Renault Trucks (ex-Autocam) souhaite s'agrandir et acquérir un terrain sur la zone industrielle, derrière leurs locaux actuels, pour une surface de 5 000 m². Les prix dernièrement pratiqués (expro Pinet, Autocam, estimation des domaines pour AMP) se situent entre 5 et 6 € le m². M. Linéatte a évoqué 6,50 € au directeur. Une possibilité d'achat d'une surface supérieure a aussi été évoquée.
Monsieur le Maire demande donc l'autorisation à l'assemblée de négocier ce terrain avec Renault Trucks.

Adopté à l'unanimité

V. Comptes de Gestion 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition de comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.
Après présentation des budgets primitifs de l'exercice 2018 (budget principal, budgets annexes assainissement et Lotissement du Tour de Ville) et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Adopté à l'unanimité

VI. Comptes administratifs 2018

Le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2018 :

1. Commune

Dépenses de Fonctionnement :
la commission finances a examiné les comptes 2018 en comparaison avec 2017. Le chapitre 11 est maintenu (99,41 % réalisés en 2018 contre 99,49 % en 2017), en tenant compte des sommes supplémentaires inscrites : certificats d'urbanisme, TAP, auparavant au chapitre « autres charges de gestion courante ».

- Quelques articles « tendus » : maintenance, petit équipement, énergie, entretien terrains ;
- Fêtes et cérémonies : augmentation du nombre de colis et repas des personnes âgées, fête foraine ;
- Matériel roulant (grosse facture sur tracteur Kubota) ;
- Mais des articles maîtrisés : alimentation (ALSH), bâtiments, voirie, formation… ;
- Des articles en cours d'attention : bulletin municipal, TAP, eau, affranchissements, télécommunications… ;
- Frais de personnel : en baisse mais d'une amplitude moindre à celle attendue (augmentation des charges patronales) ;

- Chapitre 14 : à remarquer que le FNGIR (66 660 €) nous a, cette année, été intégralement remboursé ;

Les autres chapitres en dépenses de fonctionnement n'appellent pas de remarque particulière.

Recettes de fonctionnement :

Les remboursements sur les rémunérations du personnel (maladies) restent conséquents, idem pour l'article « autres organismes ».

- Impôts et taxes : recettes perçues supérieures à celles prévues : un rôle supplémentaire de 60 000 € est parvenu en fin d'année ;
- Dotations : 17 000€ et 13 000€ de recettes inscrites n'auraient pas dû l'être. Par contre, les compensations n'ont pas atteint le niveau prévu (lien avec le rôle supplémentaire ?).

Dépenses d'Investissement :

Elles correspondent aux prévisions du budget voté : rue de Lihons, voirie maison médicale et subvention d'équipement, travaux de voirie, achats matériels et d'équipements…

Recettes d'investissement :

Le FCTVA regroupe deux années, à noter la forte recette de taxe d'aménagement due à l'extension de CLD. Les emprunts inscrits n'ont pas été réalisés, servant uniquement à équilibrer le budget.

M. Lanvin : l'exonération de la taxe d'habitation a-t-elle eu une influence sur notre fiscalité?

M. Linéatte : On a perçu plus que d'habitude, grâce aux constructions nouvelles et lotissements, mais je n'ai pas les éléments pour évaluer l'influence de cette exonération.

Sous la présidence de Mme Marie-Josée LEGRAND, hors de la présence de M. Thierry LINEATTE, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

2. Assainissement

Suite au transfert de la compétence à la communauté de communes « Terre de Picardie », ce sera le dernier CA. On y observe toujours une forte influence de la part « amortissements ». La part réelle des dépenses (SAUR, emprunts) et recettes (taxe d'assainissement, agence de l'eau, Lihons) laisse apparaître un léger déficit. La convergence des tarifs décidée par la communauté de communes comblera au fil du temps ce constat. M. Linéatte rappelle à la commission des finances que cette convergence ne sera pas trop sensible pour les Chaulnois.

Hors de la présence de M. Thierry LINEATTE, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe assainissement 2018.

3. Lotissement du Tour de Ville

Un seul terrain vendu en 2018 ! De plus, nous pensions clore définitivement ce budget et le réintégrer au budget communal. Or, la seconde partie de l'emprunt de 400 000 € (2 X 200 000) n'a pas été prise en compte sur le budget 2018 par la Trésorerie. Il faut donc refaire un budget 2019 et…vendre des terrains.

Hors de la présence de M. Thierry LINEATTE, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe lotissement du Tour de Ville.

VII. Affectation des résultats

1. Commune

Excédent de fonctionnement : + 713 342,15€

Déficit d'investissement : - 241 864,63 €

Excédent global : 471 477,32 € (245 529,36 € au CA 2017)

Monsieur le Maire propose le résultat d'affectation suivant, afin d'abonder la section d'investissement et éviter que les chiffres d'excédent de fonctionnement et de déficit d'investissement n'augmentent chaque année, et propose de réaliser une affectation complémentaire à la section investissement en provenance du fonctionnement.
Adopté à l'unanimité

2. Assainissement

Investissement : + 574 339,22 €
Fonctionnement : - 495 838,32 €

	Résultat CA 2017	Virement section investissement	Résultat 2018	Excédent reporté	RAR 2018	Affectation Résultat 2018
INVESTISSEMENT	505 483,15		68 856,07			+574 339,22
FONCTIONNEMENT	-391 020,84		-104 817,48			-495 838,32

Adopté à l'unanimité

	Résultat CA 2017	Virement Section Investissement	Résultat 2018	Solde d'investissement reporté	RAR 2018	Affectation résultat 2018	Besoin de financement	Affectation Complémentaire	Affectation Définitive 2018
INVESTISSEMENT	-25 323,00		-216 541,83	-241 864,83		-241864,83	241 864,83	200 000,00	+441 864,83
FONCTIONNEMENT	440 852,36	195 323,00	467 812,79			713 342,15	-241 864,83	-200 000,00	+271 477,32

3. Lotissement

Investissement : -114 484,94 €
Fonctionnement : - 4 431,52 €

	Résultat CA 2017	Virement section Investissement	Résultat 2018	RAR / 2018	Affectation Résultat 2018
INVESTISSEMENT	136 342,72		-250 827,66		-114 484,94
FONCTIONNEMENT	-12 084,00		7652,48		-4 431,52

Adopté à l'unanimité

VIII. Appel à projets de la région des Hauts de France

La région des Hauts de France a lancé un appel à projet relatif à la redynamisation des centres bourgs et celui –ci a été relayé par le PETR.L'objectif est de redynamiser le tissu commercial et l'habitat dans les centres-villes. Un dossier proposant la candidature de Chaulnes a donc été envoyé à la Région. La commune de Chaulnes souhaite donc s'engager dans cette démarche au regard des actions déjà menées ou à venir (logements, aménagements des espaces publics, maison de santé, OPAH,….) visant à lutter contre la perte d'attractivité des communes rurales.

Deux options sont proposées aux communes afin de tenir compte du stade d'avancement de la démarche de revitalisation du centre-bourg :

- **Option 1** : Aide à la mise en œuvre. Si la commune a déjà défini son projet global, elle pourra directement être accompagnée sur la mise en œuvre de projets opérationnels.

- **Option 2** : Aide à la finalisation des projets. Si la commune est en cours de finalisation de son projet, elle pourra déposer un dossier de candidature visant à obtenir un accompagnement de la Région pour l'ingénierie qui mobilisera des expertises ciblées en fonction des besoins locaux.

La Commune a donc choisi de bénéficier d'une aide à la finalisation des projets.

Ce dossier a été établi en coopération avec M. Bonnaud, directeur du PETR. Il comporte :

- La présentation de la commune et de son centre ;
- Le tissu commercial et artisanal, les démarches d'animation et d'environnement commercial concurrentiel ;
- La présentation du projet de redynamisation et de son degré de maturité ;
- La Gouvernance ;
- L'engagement à ne pas favoriser le développement du commerce périphérique.

La communauté de communes « Terre de Picardie » soutient pleinement cette candidature et si elle n'est pas retenue, ce dossier restera un excellent outil de travail pour la commune.
Un jury de sélection examinera la candidature de Chaulnes en mai.

Adopté à l'unanimité

IX. Délibérations diverses

1. Certificat d'urbanisme de type A

Ces CU sont délivrés à titre informatif. Le PETR, qui instruit les documents d'urbanisme, avait proposé que les communes les gardent. La commune avait choisi dans un premier temps de confier toutes les instructions au PETR et de faire le point après un an d'exercice. Or il s'avère que traiter ces CUa en Mairie ferait gagner du temps à l'agent en charge de l'urbanisme et faciliterait leur traitement. La proposition est donc de réinstruire ces dossiers.

Adopté à l'unanimité

2. Changement de grade / personnel communal

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu du changement de grade d'un agent actuel, la création du poste est nécessaire ainsi que la modification du tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

3. Retraite d'un agent du centre de loisirs

Un agent du centre de loisirs prendra sa retraite au 31 mars 2019. Une subvention de 400 € est votée en faveur de l'amicale du personnel communal, qui se charge de la bonne utilisation de cette somme, en faveur de cet agent.

4. Achat véhicule

La twingo nécessite des frais importants et le contrôle technique à venir sera négatif. Monsieur le Maire suggère que la commune se dote d'un véhicule électrique d'occasion. Après avoir consulté différents concessionnaires, Renault Péronne propose un Kangoo utilitaire électrique pour un montant de 5 500,00 € TTC. Ce serait également un bon outil de communication dans le cadre de notre démarche en faveur du développement durable et de la préservation environnementale.

Adopté à l'unanimité

5. Classement d'une voie privée en voirie communale

La commune a acquis un chemin privé cadastré AI3 rue du chemin de fer pour une surface de 00ha04a49ca. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de classer ce chemin privé en voirie communale.

Adopté à l'unanimité

X. Informations diverses

1. Permis d'aménager du Tour de Ville

Le permis d'aménager du Tour de Ville est accordé, cependant des reconnaissances archéologiques auront lieu prochainement.

2. Projet APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)

Le SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) « Au fil du temps » est porté par l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) de la Somme, et est appuyée d'un dense réseau de partenaires. La commune loue déjà des bureaux au SESSAD mais l'APAJH, qui s'occupe de jeunes de 0 à 20 ans présentant des troubles du spectre autistique (TSA), a pour objectif de s'implanter sur l'Est du Département et recherche donc des locaux éventuellement sur la commune de Chaulnes avec 1 salle d'activités d'environ 20 m² et 2 bureaux et plutôt situés dans le centre-ville (pour favoriser l'accompagnement des enfants, à l'école ou autres activités…). Le Maire demande au conseil municipal son avis cette présence dans la commune. Celui – ci trouve ce projet très intéressant et positif. Monsieur le Maire évoque également l'investissement dans un bâtiment modulaire pour l'APAJH.

Monsieur Linéatte reviendra vers le conseil pour ce projet. L'APAJH pourra si nécessaire venir faire une présentation de l'association.

3. Information

M. Boitel, conseiller municipal, informe être allé, avec son petit fils, ramasser les détritus du carrefour Pinet jusqu'au pont TGV et les chiffres sont affligeants :

- 170 bouteilles en plastique ;
- 199 cannettes en fer ;
- 40 cannettes en verre ;
- 169 gobelets en plastique ;
- et 160 litres de poubelles diverses.

Sans commentaires…

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

LES HORAIRES DE TONTE

Bien vivre à Chaulnes

Enquête de satisfaction

Participez à l'amélioration du bulletin municipal !

Votre avis est essentiel pour mesurer votre degré de satisfaction de votre bulletin municipal. Nous souhaitons connaître vos souhaits et dégager des pistes d'amélioration. Il est édité à 1000 exemplaires et est distribué dans toutes les boites aux lettres de Chaulnes.

Lisez-vous votre bulletin municipal ?

☐ Toujours
☐ Souvent
☐ Quelquefois
☐ Jamais

Si vous ne le lisez jamais, pourquoi ?

……
……

Dans l'ensemble, vous trouvez votre bulletin municipal ?

☐ Très intéressant
☐ Intéressant
☐ Peu intéressant
☐ Pas intéressant

Concernant le traitement de l'information, les informations vous semblent ?

☐ Complètes
☐ Trop détaillées
☐ Trop succinctes

Que pensez-vous de la proportion du texte par rapport aux photos ?

☐ Bonne proportion texte/photos
☐ Trop de texte, peu de photos
☐ Trop de photos, peu de texte

Quelles sont les rubriques qui vous intéressent ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

☐ Le mot du maire
☐ Les permanences
☐ L'état civil
☐ Les séances du conseil municipal
☐ Bien vivre à Chaulnes
☐ La parole aux associations
☐ Informations diverses
☐ Le coin des enfants
☐ Un peu d'histoire

Quels sont les thèmes qui vous intéressent ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

☐ Informations municipales
☐ Conseil municipal
☐ Services communaux
☐ Cadre de vie
☐ Environnement
☐ Urbanisme et travaux
☐ Éducation et jeunesse
☐ Culture
☐ Associations
☐ Sports
☐ Solidarité
☐ Vie économique
☐ Sécurité
☐ Vie sociale - animation
☐ Commerce et entreprises
☐ Tourisme
☐ État civil
☐ Libre expression

Quel style d'article préférez-vous ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

☐ Exposés Portraits
☐ Compte-rendus Reportages
☐ Interviews Annonces

Conservez-vous votre bulletin municipal ?

☐ Quelques jours
☐ Une semaine
☐ Un mois
☐ Un an
☐ Toujours
☐ Non

Quelles améliorations souhaitez-vous voir apportées au journal ?

……
……

Une fois le questionnaire rempli, merci de le déposer à la mairie de Chaulnes au plus tard le 30 mai 2019

FAISONS CONNAISSANCE AVEC UN COMMERÇANT

Mme Cécile Henry, âgée de 47 ans, est maman de jumelles qui ont suivi une partie de leurs études au collège de Chaulnes. Elle a travaillé 15 ans dans un grand magasin de prêt à porter "*avant de réaliser le rêve d'une vie, ouvrir mon magasin*". Cela lui permet de "*concilier l'autonomie, d'assurer la convivialité dans l'accueil de la clientèle, le sourire et, très important, le conseil"*.

Le magasin "Ma Boutique", ouvert depuis le 5 mars 2019, vous propose des vêtements femme et homme, des accessoires (sacs à main, foulards, ceintures) et des bijoux. Des arrivages réguliers permettent un renouvellement des collections toujours à prix abordables.

Mme Henry remercie tous les clients qui lui font confiance et qui font vivre le commerce Chaulnois.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans son nouveau challenge…

MA BOUTIQUE
Magasin
Adresse : 25 rue Odon Dumont
80320 Chaulnes
Ouverture : Du mardi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

L'INSTITUTION

Après de longs mois de travaux, de peinture, carrelage et de mises aux normes, Emmanuelle et Stéphane BARTKOWIAK sont heureux de vous accueillir dans leur restaurant « L'INSTITUTION » situé au : 78 Avenue Aristide Briand à Chaulnes Tél **03.22.84.94.47.**

Dans un cadre convivial et chaleureux, Emmanuelle a mis sa petite touche personnelle dans la décoration , quant à Stéphane, il met à votre disposition son expérience de plus de 23 ans de métier en misant sur des producteurs locaux ainsi que des produits issus de l'agriculture biologique, le tout sublimé selon l'inspiration du chef par une note de créativité.

Tous les midis, du lundi au vendredi, une salle pouvant accueillir 72 personnes est à votre disposition pour différentes réceptions.

Nous leur souhaitons une bonne réussite dans leur nouvelle aventure……

MAISON MILLAU

Boucher - Charcutier - Traiteur à votre service pour diverses réceptions.
PROCHAINEMENT, au 31 Avenue Aristide Briand à Chaulnes.
Email : maisonmillau09@gmail.com
Tél : 0677529971

UNE VILLE TOUJOURS PLUS ACCUEILLANTE ET AGRÉABLE

Poursuivant l'aménagement des entrées de ville, nous avons axé cette année ce programme sur l'avenue Jean Jaurès et la rue de Lihons.

1/ Les travaux de voirie de l'avenue Jean Jaurès ont été effectués par l'entreprise « DELAPORTE » : pose de bordurettes le long des talus pour retenir la terre, réalisation d'un enrobé sur les trottoirs et les entrées des riverains.

L'aménagement paysager a été confié à l'entreprise « LES JARDINS PICARDS » : pose d'une bâche sur les talus, mise en place de plantes couvre sol empêchant l'herbe de pousser, évitant d'utiliser des produits chimiques.

2/ L'harmonisation de la rue de Lihons avec la rue du Bosquet :

- Bordurettes le long des riverains et enrobé noir sur les trottoirs.
- Pavés rouges flamme en entrée de garage.
- Passages piétons avec bandes podo tactiles.
- Marquage du carrefour de l'entrée de la rue de Picardie sous forme de plateau en résine donnant l'impression d'un surélévement de la route dans le but de faire ralentir la circulation.
- Les tampons du tout à l'égout sur la chaussée seront repris pour atténuer le bruit.
- Aménagements paysagers prévus à l'entrée.

Les travaux réalisés par l'entreprise « STAG » apporteront une belle perspective en venant de Lihons et assureront un confort et une sécurité aux piétons.

GARDONS NOTRE VILLE PROPRE……

Les 7 gestes pour une ville propre

Geste 1 : Ma poubelle je la rentre : vous devez sortir votre poubelle avant la collecte, la rentrer après et ne pas la laisser dans la rue.

Geste 2 : Mes déchets je les trie : pour limiter l'enfouissement des déchets et économiser les ressources naturelles, tous les foyers sont invités à protéger l'environnement en triant leurs emballages.
Trier est un geste simple, adoptez-le au quotidien !

Geste 3 : Mon verre je le recycle : plusieurs points tri pour le verre sont à votre disposition sur la commune.

Geste 4 : Mes encombrants, je les fais enlever : pour toute demande de débarras, il suffit de prendre rendez-vous au **09.72.25.71.64,** au plus tard le vendredi précédent la semaine de collecte de la commune.

Geste 5 : Mon trottoir je le désherbe : devant chez moi, je désherbe en respectant l'environnement, en complément de l'action des services propreté : je n'utilise pas de produits chimiques et je déracine les mauvaises herbes avec une simple binette ou un couteau de cuisine.

<u>Geste 6</u> : Je ramasse les déjections de mon chien : **interdiction / verbalisation.**

<u>Geste 7</u> : Mes mégots je les jette dans un cendrier : Cendrier de poche, cendrier de terrasse ou cendrier public.

INACCEPTABLE……..

M. Boitel est allé, avec son petit fils, accomplir un acte civique : ramasser les détritus, du carrefour à proximité des établissements Pinet jusqu'au pont du TGV en direction de Puzeaux, soit 1km. Les chiffres sont affligeants : 170 bouteilles plastiques, 199 canettes en fer, 40 canettes en verre, 169 gobelets plastiques et plus de 160 litres de poubelles.

Sans commentaires…

LE REPAS DES AÎNÉS

Les aînés, n'oubliez pas le repas du **<u>Dimanche 28 avril à partir de 12h30</u>** au centre socio culturel !!!!

Comme chaque année les conseillers municipaux se feront un plaisir de venir vous chercher si vous n'avez pas de moyen de locomotion pour vous rendre à ce repas.

Bonne journée aux participants……

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Cœur des Hauts-de-France est chargé de mener des actions de promotion économique, d'aménagement du territoire et de développement culturel.
En 2018 débute un projet sur trois ans sur « L'amélioration de l'attractivité du territoire par une stratégie de fleurissement ». Il s'agit de conseiller les communes sur l'accueil et la préservation de la biodiversité à travers la mise en place d'un fleurissement adapté et de techniques d'entretien ou d'aménagements peu coûteux. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité des communes, en aidant les maires à mener à bien leurs efforts d'aménagement paysager.

Cet accompagnement s'inscrit directement dans le cadre du concours Villes et Villages Fleuris, dont les critères de notation prennent maintenant en compte la préservation de la biodiversité.

Dans le cadre de cette action, le CPIE Vallée de Somme apporte ses conseils aux communes souhaitant œuvrer à l'amélioration et la mise en valeur de la biodiversité.

C'est ainsi que nous l'avons contacté afin de réaliser une visite de la commune. Celle-ci a eu lieu en octobre 2018.

L'objectif de cette rencontre était de fixer les lieux qui sont à aménager, d'obtenir des conseils sur les espèces déjà plantées et les initiatives à mettre en place pour améliorer l'accueil de la biodiversité. Mais aussi obtenir des conseils sur l'harmonisation globale du fleurissement de la commune.

Nous souhaitons également associer les habitants à cette démarche de fleurissement et d'aménagement des espaces et aux bonnes pratiques de préservation de la biodiversité, d'où la relance du concours des maisons fleuries et des nichoirs en 2019.

Et : *Si j'étais un oiseau… j'imagine mon nichoir…*

BULLETIN D'INSCRIPTION
AU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES DE CHAULNES 2019

A retourner en Mairie de CHAULNES, Commission communication et environnement, pour ***le 31 mai 2019***

Madame – Monsieur :……

Adresse :……..……...

…… Tél : ……....

Souhaite(nt) participer au « concours communal des maisons fleuries de CHAULNES » dans la catégorie :

- ○ * maison avec jardin très visible de la rue
- ○ * maison fleurie sans jardin (possibilités limitées)
- ○ * balcon sans jardin visible de la rue (immeubles collectifs)
- ○ * commerce et entreprise

- ○ *Je cède les droits à l'image de diffusion des photos de ma propriété dans le cadre de la valorisation du concours des maisons fleuries organisé par la commune de CHAULNES.
- ○ *Je n'autorise pas la diffusion de photos de ma propriété.

Date et signature :

○ : cochez la case correspondante à votre choix

CONCOURS 2019 DE NICHOIRS

Si j'étais un oiseau… j'imagine mon nichoir…

La commune de CHAULNES propose pour la seconde année le concours « de nichoirs », dont les objectifs sont d'attirer les oiseaux dans vos jardins ou sur vos balcons : les nourrir en hiver, leur fournir de l'eau pour boire et se baigner. Plusieurs espèces ont en effet besoin de ces sites de nidification artificiels car leurs habitats naturels s'appauvrissent : les haies et les arbres morts disparaissent, les façades des nouveaux immeubles sont lisses et hermétiques, les vieux tas de bois et les ronciers sont éliminés et les murets sont détruits. Alors, si vous aimez les oiseaux, la nature et que vous êtes bricoleurs :

A VOS CLOUS, MARTEAUX, BOIS ET SURTOUT A VOTRE IMAGINATION… !

Inscrivez-vous en mairie de CHAULNES, avant le 31 mai 2019.

Un jury procédera, en septembre 2019 à l'évaluation de la réalisation de votre nichoir*. Vous serez peut être l'heureux gagnant de lots récompensant les plus belles créations. Les gagnants seront gratifiés au cours d'une cérémonie organisée en septembre 2019. Le règlement du concours est diffusé ci-après et sera consultable en mairie et sur le site de la mairie de CHAULNES. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le 03.22.83.80.80.

** qui aura été déposé en mairie avant le 15/09.*

LES 10 COMMANDEMENTS DU NICHOIR

1- le bon modèle tu choisiras
la dimension du trou d'entrée permet de sélectionner les hôtes que vous désirez privilégier.

2- solidement tu le fixeras
il faut bien attacher votre nichoir, à un support solide et stable, grâce a une ou à des fixations qui ne risquent pas de rouiller ou de s'altérer .

3- un bon matériau tu privilégieras
le nichoir doit être solide et robuste. Evitez les bois traités: avec le temps, il prendra ainsi une teinte plus terne qui contribuera à le fondre dans l'environnement.

4- un endroit abrité tu chercheras
l'endroit choisi devra être calme, plutôt éloigné d'une route ou d'un chemin fréquenté et le plus abrité possible des intempéries.

5- à l'abri des prédateurs tu le mettras
il est important d'installer le nichoir à l'abri des prédateurs (chats, écureuils...) : vous pouvez par exemple placer un grillage à mailles larges autour du nichoir.

6- à n'importe quel moment de l'année tu le placeras
il est en fait possible d'installer des nichoirs toute l'année.

7- un nombre raisonnable tu installeras
évitez de placer deux nichoirs destinés aux mêmes espèces trop près l'un de l'autre

8- un minimum de fois tu le visiteras
limitez vos visites. utilisez des jumelles pour regarder de loin .

9- en fin de saison tu le nettoieras
le nid doit être facilement accessible pour pouvoir être nettoyé en fin de la saison de nidification.

10- les autres tu convaincras
convainquez vos amis, vos connaissances d'installer aussi des nichoirs. les cavités naturelles sont en effet de plus en plus rares, et les bâtiments modernes offrent de moins en moins de sites favorables aux oiseaux : vous pouvez les aider !

REGLEMENT DU CONCOURS DE NICHOIRS

Concours de nichoirs sur la commune de Chaulnes en 2019

Ce concours s'adresse :

- Aux particuliers,
- Aux enfants des écoles primaires,
- Aux collégiens,
- Aux associations,

Le jury :

Sera composé des 5 conseillers municipaux, membres de la commission communication et environnement.

Descriptif :

- Les nichoirs devront être réalisés dans des matériaux résistants aux intempéries pour assurer aux oiseaux leur nourriture pendant l'hiver.
- Ils seront des créations personnelles et non des produits achetés tout fait.
- Les dimensions ne devront pas excéder 40/40/40 cm.
- Le poids ne devra pas dépasser 3kgs.

L'organisation :

- Les œuvres déposées à la mairie de Chaulnes avant le 15 septembre 2019 seront exposées lors des remises de prix du concours des maisons fleuries en octobre 2019.
- Les réalisations qui n'auront pas été retenues dans les trois premiers seront restituées à leur propriétaire à l'issue de la cérémonie.
- Les 3 nichoirs sortant en tête de l'évaluation auront l'honneur d'être installés dans un lieu verdoyant de la commune.

Droit à l'image :

Le fait de participer au concours implique l'autorisation aux organisateurs de photographier les réalisations, d'utiliser ces photos gratuitement dans des outils de communication.

La participation au concours sous-entend l'acceptation du présent règlement.

Réalisations 2018

LES COMMISSIONS COMMUNALES ET LEURS COMPÉTENCES

Le conseil municipal se réunit pour formaliser le travail préparatoire des différentes commissions communales.
Maire, adjoints et conseillers municipaux ont donc tous un rôle primordial dans la restructuration et le développement de la vie communale qui se discute et s'élabore au sein des différentes commissions. Celles-ci formulent des avis consultatifs destinés à permettre au conseil municipal, seul décisionnaire, de délibérer.
C'est pour répondre à une totale transparence et dans la volonté d'associer tous les élus à la redynamisation de la vie communale que ces commissions ont été créées.
Les séances ne sont, en principe, pas ouvertes au public puisqu'il s'agit d'élaborer des travaux préparatoires. Toutefois, si la commission l'estime nécessaire, des membres extérieurs peuvent être invités afin d'émettre un avis éclairé.
Par ailleurs, de nouvelles commissions pourraient être créées dès lors qu'un intérêt pour la collectivité le justifie.
Les commissions n'ont donc pas de compétences exhaustives. Leurs missions sont amenées à évoluer pour répondre aux attentes de la collectivité.

La commission Finances :

- Préparation et élaboration des documents financiers de la Commune (Budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs) – Examen des demandes de subventions des associations – Gestion des emprunts, financement des projets.

La commission Voirie, bâtiments :

- Programmation des travaux afférents à la création et à l'entretien des infrastructures et bâtiments communaux - Programmation des travaux d'entretien des routes communales – Pré-instruction des demandes déposées et liées à la voirie communale (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), modification de la circulation suite à une demande de raccordement…) – Réflexion et programmation des mesures de sécurité sur le territoire du village (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens, …) - Numérotation et dénomination des voies.

La commission Appel d'offres :

- Est soumis à cette commission l'ensemble des marchés de la commune, dans tous les domaines, dès lors que le montant nécessite une procédure " d'appel d'offres " (mise en concurrence par voie d'annonces légales d'une prestation des services, d'un achat de matériel, de travaux). La commission d'appel d'offres comprend des conseillers élus au sein du Conseil Municipal.

La commission Action sociale (Centre Communal d'Action Sociale) :

- Cette commission a pour vocation de traiter les éventuels problèmes ayant un caractère social au sein de la commune. Plus particulièrement elle apporte un soutien aux anciens, ne serait-ce que par la distribution d'un colis à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette commission dispose d'un budget propre.

La commission Communication et Environnement :

- Gestion des questions relatives aux espaces verts communaux - Organisation du fleurissement, de l'embellissement de la commune, du concours annuel de fleurissement et du concours des maisons fleuries – Elaboration du bulletin municipal - Publications du site internet et Facebook.

La commission des affaires culturelles (l'Office de la culture et des loisirs OCLC) :

- Organise une vingtaine de manifestations dans l'année. Ces manifestations sont à la fois dédiées à la culture et aux loisirs. Loisirs : Plusieurs lotos quines, bourses toutes collections, marché de Noël, salon VDI, etc…

Culture : 3 festivals de musique : (Chaulnes Metal Fest, Overdrive Festival, Lhomond Selecta Festival), convention culture Japonaise Fugu Chaulnes, Tous en Briques, etc…

Enfin, quelques événements occasionnels comme les expositions canines, félines…

L'OCLC peut intervenir dans le cas où une association a éventuellement besoin d'un soutien logistique pour la préparation d'une grande manifestation.

LA QUALITÉ DE L'EAU À CHAULNES

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques. Elles sont disponibles sur le **site internet du ministère chargé de la santé** : les résultats du contrôle sanitaire de l'eau du robinet sont accessibles commune par commune et sont régulièrement actualisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Nous vous proposons de découvrir le rapport synthétique de l'ARS concernant la qualité de l'eau distribuée à Chaulnes en 2018 :

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

L'eau de Chaulnes dépend de la station de pompage de Morchain. Concernant l'analyse sur les perchlorates, l'ARS en a mesuré 2 microns gramme par litre d'eau. Cela signifie, selon le principe de précaution, que l'on peut préparer l'eau des biberons avec l'eau du robinet de Chaulnes.

C'est l'occasion de se rappeler les bons gestes qui permettent d'économiser l'eau : un robinet mal fermé ou défectueux et c'est 120 litres d'eau perdus, une chasse d'eau qui fuit c'est 600 litres d'eau perdus par jour.

https///orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do

VOTRE VILLE SE MET A L'ELECTRIQUE

Vous avez pu constater à de nombreuses reprises les actions menées par la commune en faveur du développement durable et de la biodiversité. Voici le dernier exemple en date : la vieille Clio jaune communale, polluante et « en bout de course », vient d'être remplacée par un véhicule électrique, acheté d'occasion. C'est bon pour la planète !

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPERY
Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES
Tél : 03.22.84.68.44 - ou mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE RAOUL FOLLEREAU
Place Falize – BP9 80170 ROSIERES EN SANTERRE
Tel : 03.22.88.48.10 ou mediatheque.rosieres@terredepicardie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :
Mercredi : 9h-12h / 14h-17h3O
Mardi, jeudi, vendredi : 14h-17h3O
Samedi : 9-12h

NOS ACTIVITÉS :

CHAULNES
Mercredi 3 avril 2019 de 14h à 15h : Atelier « coloriage poisson d'avril » (4-11 ans)
Mercredi 17 avril 2019 de 14h à 15h : Atelier créatif de Pâques (6-11 ans)
Samedi 20 avril 2019 de 10h à 11h : Atelier créatif de Pâques (3-5 ans)
Mercredi 24 avril 2019 dès 10h30 : Lecture pour les tout-petits en partenariat avec le RAM (0-5 ans)
Inscription obligatoire dès le samedi 30 mars 2019 au 03.22.84.68.42

Mercredi 24 avril à partir de 18h : Lecture théâtralisée « Colette, le goût de la vie » par la comédie de Picardie ; adaptation de Sylvie Jobert, Mise en scène et jeu de Colette Alexis et Sylvie Jobert ; Production par la Comédie de Picardie et le Théâtre du Néon en partenariat avec la Bibliothèque départementale de la Somme.

Samedi 18 mai de 10h à 11 h : Atelier créatif de Printemps (6-11 ans)
Samedi 25 mai de 10h à 11 h : Atelier créatif de printemps (3-5 ans)
Inscription dès le samedi 4 mai auprès de Laetitia ou au 03.22.84.68.42

Mercredi 5 juin de 14h à 15h30 : Atelier créatif "Fête des parents" (3-11 ans)
Samedi 15 juin de 9h à 11h30 : Jeux sur Wii U (Tout public)
Mercredi 19 juin 2019 à partir de 10h30 : Ecoute une histoire pour les tout-petits en partenariat avec le RAM (0-5 ans)
Samedi 29 juin de 9h30 à 11h30 : Coloriage anti stress (à partir de 6 ans)
Inscription dès le jeudi 30 avril *auprès de Laetitia sur place ou au 03.22.84.68.42*

ROSIERES EN SANTERRE
Mercredi 3 avril 2019 dès 14h : Atelier « jeux sur tablettes » - Tout public
Mercredi 24 avril 2019 dès 14h : Atelier créatif « Pâques » Enfants de 4 à 12 ans
Inscription obligatoire auprès d'Aurore ou au 03.22.88.48.10

Mardi 16 et vendredi 19 avril de 9h30 à 11h30 : Ateliers Haïkus avec Isabel Asunsolo en partenariat avec le PETR pour les enfants du CLSH

Mardi 14 mai – Les Colporteurs en partenariat avec le PETR
Marché de 10h à 12h – Rendez-vous final à 12h devant la médiathèque
Chargés comme des bourricots Marchel et Hey-dit parcourent le monde à pied. Ils poussent leur charrette sur laquelle repose un monticule d'objets en tout genre. Ils ne vont jamais bien vite car pour attraper les histoires il faut savoir prendre le temps de s'arrêter et de discuter.
Ils sont colporteurs. Colporteurs de mots et d'histoires. De foires en fêtes ils partagent ce qu'ils ont collecté. Ce qui a été entendu dans un endroit continue sa vie dans un autre.

POUR VOUS INSCRIRE : *Présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. 5 € : Adultes résidents de la CCTP et 8 € : Adultes extérieurs à la CCTP.Gratuit : Pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, Handicapés, les allocataires du RSA, sur présentation d'un justificatif de l'année en cours.*

CHORALE EN SANTERRE… LE RENOUVEAU…

La chorale repart du bon pied, après de longs mois à la recherche d'un chef : Jean FRANÇOIS a trouvé non pas un, mais une cheffe de chœur : Nathalie PONSART, dynamique et compétente, c'est reparti depuis mi- novembre dernier et déjà les choristes se font plus assidus et plus joyeux... et bientôt plus nombreux, nous l'espérons.

Le concert du 16 Décembre à Puzeaux fut une réussite malgré le peu de répétitions avec notre nouvelle cheffe. Les spectateurs ont participé en reprenant les chants connus, avec nous, dans une ambiance festive. Lors de l'AG du 8 mars, plusieurs membres du bureau ont démissionné, d'autres sont arrivés et le conseil d'administration s'est en partie renouvelé. En voici la composition :

Présidente :	**Thérèse CATTANI**	Vice- Président :	**Jean FRANCOIS**
Secrétaire :	**Josée BARDOT**	Secrétaire adjointe :	**Claudie GEFFROY**
Trésorière :	**Nelly MAUGEIN**	Trésorière adjointe :	**Arlette PORTEBOIS**
Membres :	**Francine FRANCOIS, Nicole CAVEL, Brigitte GLOWACKI, Jean-Claude WALBROU**		

Nous repartons sur de bonnes bases et préparons déjà les concerts à venir…où nous vous attendons.

Pour tous renseignements : Tél : 03.22.83.98.90 ou 07.69.04.81.09

Puzeaux Noël 2018

Un rappel de tous les bienfaits du chant

1 CHANTER FAVORISE L'ELIMINATION DU STRESS
2 CHANTER PERMET DE CHASSER LES IDEES NOIRES
3 CHANTER DONNE CONFIANCE EN SOI
4 CHANTER AMELIORE NOS CAPACITES RESPIRATOIRES
5 CHANTER SOULAGE LE MAL DE DOS CAR IL OBLIGE A SE TENIR DROIT

Appartenir à une chorale favorise les échanges intergénérationnels, la communication, le partage et l'écoute de l'autre.

SI VOUS AIMEZ CHANTER ET PASSER UNE SOIREE ENTRE AMIS DANS LA BONNE HUMEUR :
VENEZ NOUS REJOINDRE !

Il n'est pas nécessaire d'avoir une jolie voix de soprane (bien que cela serait apprécié…)
TOUT LE MONDE SAIT CHANTER et PEUT APPRENDRE...
et en plus… c'est bon pour la santé et le moral

REPETITIONS : MERCREDI DE 19h30 à 21 h salle de l'école à PUZEAUX

Villers Carbonnel 2017

AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'Amicale des Donneurs de Sang de Chaulnes et ses environs vous informe que son Assemblée Générale s'est tenue le VENDREDI 29 MARS à 18h30 (salle des votes) de la Mairie de Chaulnes.
La tombola et le pot de l'amitié ont clôturé celle-ci.

Nous vous remercions de prendre note des prochaines dates de collectes :

Le mercredi 3 juillet	**De 14h à 18h**
Le mercredi 25 novembre	**Au centre socio-culturel**

Nous vous remercions de prendre note des prochaines dates de collectes :

L'EFS se réserve le droit de modifier ces dates en fonction des besoins en sang. Dans ce cas, les donneurs seront prévenus.
Par avance, l'Amicale et les malades vous remercient pour votre fidélité.

À bientôt

La Présidente
Marie-Aimée BEULQUE

LIRE ET DÉLIRES

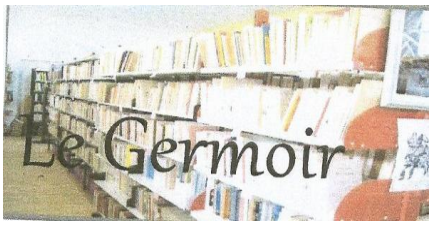

L'association LIRE et DELIRES s'est associée avec l'association La POULIE pour développer la diffusion du « Spectacle vivant en milieu rural ».
A cet effet nous vous **proposons 10 spectacles** qui seront présentés et joués sur l'ensemble du territoire **TERRE de PICARDIE.**

BOUCHOIR Dimanche 24 Mars à 15h, Salle des fêtes.
LA SORCIERE (À partir de 5 ans)

ROSIÈRES Samedi 13 Avril à 15h, Salle du jeu de Paume.
LE BAR SOUS LA MER

ASSEVILLERS Lundi 22 Avril (lundi de Pâques) à 16h, Salle des fêtes.
LA SORCIÈRE (Pour un jeune public, à partir de 5 ans)

FRAMERVILLE-RAINECOURT **Samedi 18 Mai** à 15h, rue de l'église, au GERMOIR
DESPROGES, l'ÉCRIVEUR !

DOMPIERRE-BECQUINCOURT **Samedi 25 Mai** à 20h, Salle des fêtes
BE LO CHE TOUTE (spectacle en dravie Français-Picard)

PROYART **Samedi 22 Juin** à 20h, Salle des fêtes
MEMOIRES D'UN NOUVEAU-NÉ

MARCHELEPOT **Vendredi 20 Septembre** à 20h, Salle des fêtes
BE LO CHE TOUTE (spectacle en dravie Français-Picard)

PUZEAUX **Vendredi 11 Octobre** à 18h, Salle des fêtes
COMMENT TONDRE LA PELOUSE

HARBONNIÈRES **Vendredi 25 Octobre** à 20h, Salle des fêtes
BE LO CHE TOUTE (spectacle en dravie Français-Picard)

CHAULNES **Lundi 11 Novembre** à 15h, salle Saint Didier
LE GARCON PAS PLUS GRAND QU'UN POING

Pour les spectacles vivants, les prix d'entrée seront de :	**8€ plein tarif** **5€ tarif réduit** (demandeur d'emploi, étudiant...)
Pour les lectures-spectacles :	5€ tarif unique / Gratuit < 14ans
Sauf spectacles « jeune public » spécifiques :	5€ - ex : La SORCIÈRE

Réservation vivement conseillée :
06 81 57 40 65 ou : contact@lapoulie.org

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

À VENIR, AU CENTRE SOCIO-CULTUREL :

>> De mai à juin	**LOTO**
>> 11 & 12 mai	**FUGU CHAULNES**
>> 07 & 08 septembre	**SALON DU TATOUAGE**
>> 26 octobre	**FESTIVAL OVERDRIVE**

LOTO QUINE

Dates des prochains lotos :

04 mai, 1er juin, au centre socio-culturel.

1 carton : 1,50€ / 13 cartons : 15€ / 27 cartons : 30€ / Carton spécial pour bon d'achat 100€ : 3€

FUGU CHAULNES

Samedi 11 & dimanche 12 mai

La 9ème édition de la convention Fugu Chaulnes se déroulera cette année sur deux jours, avec différents stands et démonstrations, dont le retro gaming, les arts martiaux, le cosplay, l'origami, mais aussi avec la présence de Fanzines et Webzines spécialisés. Et comme tous les ans, une restauration japonaise sur place.
A noter également, le concert de Lamia Cross, le samedi, à 17h00.
L'entrée est à 1,50€ et gratuite pour les enfants de 6 ans et moins (accompagnés).

SALON DU TATOUAGE

Samedi 07 et dimanche 08 septembre

A l'initiative des jeunes bénévoles de l'OCLC, une nouvelle manifestation voit le jour.
Renseignements à venir.

FESTIVAL OVERDRIVE

Samedi 26 octobre

Confirmation de la présence d'ALBERT LEE, de COVER QUEEN, ETTE et AWEK.

Les spectateurs présents à l'édition 2014 du festival se souviennent encore d'Albert Lee, virtuose de la guitare Blues et Country/Rock, qui accompagnait Bill Wyman ce soir là.

Plus qu'un groupe de reprises, Cover Queen sublime les morceaux originaux de Queen en y ajoutant leur propre personnalité, tout en respectant la musique originale de leurs idoles. Cherchant à conserver l'esprit des concerts de Queen, Coverqueen propose un show à la fois vibrant et explosif, reprenant aussi bien les standards de ce groupe mythique que quelques chansons plus confidentielles.

Plus de renseignements prochainement…

À NOTER : Pas de bourse aux antiquités militaires 2019

La bourse aux antiquités militaires ne sera pas reconduite cette année. En effet, des mesures draconiennes de sécurité sont demandées. Par la même occasion, la réderie n'aura pas lieu.

RETROSPECTIVE :

LOTO QUINE

26 janvier, 02 & 23 février, 02 mars, 06 avril

Plusieurs jeux avec de nombreux bons d'achats.

AUTOUR DE MARDI GRAS

06 mars

Une animation pour les enfants durant toute l'après-midi au centre socio-culturel, avec maquillages et différentes activités.

SALON VDI

10 mars

Le premier salon VDI organisé à Chaulnes s'est très bien passé, avec de nombreux vendeurs présents.

SPECTACLE DE MARIONNETTES

12 mars

Un spectacle après l'école. De nombreux enfants étaient présents (accompagnés des parents).

BOURSE D'ECHANGE TOUTES COLLECTIONS

24 mars

La bourse d'échange 2019 a connu un réel succès, les collectionneurs de timbres, billets, disques mais aussi de capsules de bouteilles de Champagne étaient à l'honneur au centre socio-culturel de Chaulnes.

LA MARCHE RANDONNÉE CHAULNOISE

Avec maintenant 226 adhérents, notre club est le premier labellisé F.F Randonnée de la Somme. Nous sommes les seuls à proposer, toute l'année, grâce à nos 12 animateurs diplômés, les 3 types de marche Randonnée : RandoSanté^{R} et Marche Nordique, auxquelles nous avons ajouté la RandoSanté^{R}+ pour nos aînés les plus vaillants. Nous pouvons nous en féliciter car ce que nous proposons découle directement du domaine de santé publique compte tenu de tous les bienfaits que la marche apporte à notre corps : muscles, poumons, cerveaux, poids, mental et bien d'autres encore.

Mais le randonneur s'engage à respecter une charte obligatoire :

Rester sur les sentiers qui sont notre seul territoire possible et ne pas prendre de raccourcis.
Refermer les clôtures et barrières. Sur les chemins nous sommes toujours sur la propriété d'autrui, respectons-la.
Garder les chiens en laisse : pour nous c'est un ami, pour les animaux : un prédateur.
Partager les espaces naturels, car la randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins. Soyons attentifs aux autres.
Laisser pousser les fleurs et autres plantes qui ne sont vraiment jolies que dans la nature. Apprenez plutôt à reconnaître faune et flore dans leur espace naturel.
Rester discrets… La chance d'apercevoir un animal et surtout ne pas y toucher.
Privilégier le covoiturage ou les transports en commun qui sont l'une des principales sources de gaz à effet de serre et se garer dans les espaces prévus à cet effet.
Préserver les sites en signalant toutes anomalies (panneaux défectueux, pollution, dépôts d'ordure) sur le site de la mairie concernée et enfin, le grand sujet du moment : les déchets !
Récupérer nos déchets, surtout plastique en étant toujours volontaire pour préserver notre environnement. Mais nous pouvons faire mieux : ne plus utiliser les objets non réutilisables !

Notre **club innove en matière d'environnement et abandonne bouteille et gobelet plastique.** Chaque adhérent sera doté au 1er mai d'une gourde et d'un gobelet réutilisables. Quelques chiffres doivent nous interpeller :

- La France est le 5ème plus gros consommateur d'eau en bouteille.
- 70% du plastique utilisé en Europe est à usage unique.
- Sur l'ensemble des plastiques produits depuis 1950, seuls 9% ont été recyclés et 12% incinérés : que sont devenus les autres ?

D'ici 2050, il y aura plus de plastique dans l'océan que de poissons ! Le club de Chaulnes doit être et sera écologique.

Après un 1er semestre calme et routinier les sorties ont repris avec la « Marche du cœur » à Roye ou le « Petit Prince » à Vauvillers. Le 7 avril, c'était le lac du Héron à Villeneuve d'Asq en matinée puis le musée « La Piscine » de Roubaix et la traversée du magnifique parc Barbieux pour terminer cette très belle journée.

De très nombreux projets vont se concrétiser dans les mois à venir avec fin avril un week-end à Provins et

ses remparts et Nogent Sur Seine. Puis en mai la région de Guise et le musée du « Familistère ». Juin nous emmènera à Rouen pour l'Armada de ma Liberté à la découverte des plus beaux voiliers venus du monde entier. La suite… Dans votre prochain bulletin municipal.

Notre programme complet du semestre est en mairie, auprès de nos animateurs ou téléphonez au Président Pierre Cattani au 06 79 79 05 72.

Vous pouvez aussi consulter notre site : www.randochaulnes.com, il est très complet et renferme toutes les informations nécessaires.

LA BOULE LYONNAISE CHAULNOISE

Cet hiver, nos joueurs ont participé aux différents concours organisés en boulodrome comme à Albert ou Villers Saint Paul.

Le 26 janvier 2019, nous avons accueilli l'assemblée générale des Hauts de France. Ce jour là, des représentants des clubs de l'Aisne, de la Somme, de l'Oise et du Pas de Calais se sont réunis pour dresser le bilan de l'année écoulée et discuter des futurs projets pour 2019.

Le 16 mars 2019, une équipe s'est rendue à Albert pour un concours en quadrette en hommage à un joueur albertin. Cette équipe a remporté le concours trois années consécutives et a donc remporté de manière définitive le challenge mis en jeu et l'a offert à la famille du joueur, très émue par ce geste.

Le 23 mars, la réunion des présidents de clubs de la Somme s'est déroulée à Amiens. L'occasion pour eux de prévoir et d'organiser les concours pour la saison prochaine.

Le club prévoit d'organiser un concours en 16 doublettes le 16 juin 2019, le fédéral quadrette départemental avec le club de Roye (le nombre de terrains n'étant pas suffisant à Chaulnes pour cette compétition) et un concours en interne cet été.

Le 11 mai prochain, une mise à jour des arbitres est prévue sur notre site. Durant la matinée, les nouvelles et les changements de règles du jeu seront expliqués et pendant l'après midi se déroulera un examen pour devenir arbitre.

Autre grand projet prévu pour cet été : la collaboration à l'organisation des Championnats de France doublette à Compiègne. Des joueurs de toute la France vont venir s'affronter pour remporter ce titre très convoité : nous attendons pas moins de 176 équipes ce week-end là.

Pour rappel, les entraînements ont lieu chaque jeudi à partir de14h sur les terrains situés au fond d'arc.

CYCLO CLUB CHAULNOIS

À vélo tout est plus beau !

Deux ouvertures pour lancer la nouvelle saison 2019…

… Ouverture de Saison Club le 24 février

Après un accueil convivial, les cyclos ont repris leur vélo pour une balade ensoleillée sur les routes du Santerre au départ de la Place de la Mairie de Chaulnes.

… Ouverture de Saison Départementale le 17 mars

Seconde ouverture, celle-ci pour lancer le début de saison départementale organisée par les Randonneurs Péronnais.

Accueil des nouveaux adhérents

Le dimanche 3 mars, nous nous sommes retrouvés à la Salle Saint Didier pour partager un couscous afin d'accueillir David et sa famille. Cette année, un seul cyclo nous a rejoint (neuf l'an passé). Ce moment de partage s'est déroulé dans une ambiance sympathique et agréable reflétant l'ambiance générale qui est celle de notre association. Un diaporama de la saison 2018 a été diffusé, le temps de se remémorer les différentes sorties, rencontres, découvertes qui ont enrichies notre saison passée.

Diplômes et formations

Alain BRUYER et Daniel REMY ont reçu le Diplôme du Mérite du Cyclotourisme, remis par Monsieur Jacky ESTIENNE, Président de notre Comité Départemental pour leur dévouement au service de notre sport.

Alain MALANDAIN a passé le PSC1 (Prévention et secours civiques - Niveau 1) rejoignant ainsi les 4 autres « diplômés » en premiers secours du Club.
Il ne s'est pas arrêté là, il a également obtenu le diplôme d'animateur après deux jours de formation les 23 et 24 février à Bailleval dans l'Oise (accompagné par des adhérents de clubs de l'Aisne et l'Oise).
Il prévoit également de poursuivre sa formation par le diplôme d'initiateur.

De quoi accompagner les adhérents et les personnes qui nous rejoignent lors des Ouvertures Clubs, Découverte du Cyclotourisme en toute sécurité.

Des tenues aux couleurs du nouveau logo national

Cette année, le club a participé à l'équipement des adhérents pour l'achat de nouvelles tenues. C'est fièrement que nous affichons le nouveau logo de la Fédération Française de Cylotourisme.

Agenda du Club 2019

- 1ère Ouverture Club, découverte du cyclotourisme, le samedi 27 avril 2019 à 14 h 30 – Gratuit
- Fête du Vélo, dimanche 2 juin 2019 à 9 h – Gratuit
- 2ème Ouverture Club, découverte du cyclotourisme, samedi 21 septembre 2019 à 14 h 30 - Gratuit

Ces trois randonnées sont ouvertes et adaptées à tous. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Le port du casque est obligatoire. Il suffit juste d'avoir un vélo en état de fonctionnement et de la bonne humeur.

- Randonnée Chaulnoise, le dimanche 16 juin 2019 à partir de 7 h 30 – Ouverte à tous – Droits d'inscriptions (gratuité aux enfants)

CyCloCément
Le Président
Daniel REMY

Vous voulez nous rejoindre…
… 09.72.98.90.38

le tourisme à vélo

UN NOUVEL ARTISAN À CHAULNES

STÉPHANE BÂCHES : Création - Réparation

Bâches – Terrasses – Mobil-homes – Véhicules – 4x4/Pick up – Barnums – Bassins – Pergolas – Petites remorques – Bâches agricoles

06.63.25.22.26 – ansquer.s@hotmail.com

LA SOCIETE DE CHASSE

La société de chasse de CHAULNES, désireuse de développer ses activités, recherche des chasseurs.
Le président est joignable au 06.03.42.08.79 et le secrétaire au 06.87.03.93.22

TRESORS DU SANTERRE

De la nouveauté au marché des "Trésors du Santerre" : un poissonnier et un exposant qui propose des poulets rôtis et des plats cuisinés se sont installés; venez les découvrir!

A vos agendas: prochaines dates du marché campagnard :

- Dimanche 12 mai
- Dimanche 9 juin
- Dimanche 14 juillet

LES ELECTIONS EUROPEENNES

Elles auront lieu du 23 au 26 mai 2019 selon les Pays. Chez nous ce sera le **dimanche 26 mai.**
Nous aurons à élire 79 députés au suffrage universel direct (pas de deuxième tour) pour une durée de 5 ans.
Les citoyens Européens résidant en France peuvent voter dans leur commune de résidence.
Le gouvernement à décidé de mettre fin aux 8 circonscriptions qui se partageaient les élus pour instaurer une circonscription unique représentant toute la France.
Les votes blancs seront comptabilisés et les sièges seront répartis à la proportionnelle.
Cette élection intéresse malheureusement peu nos concitoyens, c'est dommage car l'Europe nous appartient et c'est nous qui, par nos votes, décidons de notre avenir.
Alors Mesdames, Messieurs et surtout vous les jeunes, prenez le temps d'aller déposer le bulletin de votre choix le 26 mai.

DE L'OPÉRA

Le 14 mai prochain, la commune de CHAULNES sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT.

Cette opération a pour objectif d'apporter de la ressource spectrale supplémentaire pour favoriser la connectivité des territoires et répondre aux besoins croissants d'échanges de données en mobilité.

Cette opération aura un impact direct sur les foyers qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau : ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 14 mai 2019.

La recherche des chaînes est une opération simple à faire, à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur TNT. Les téléspectateurs ont déjà eu l'occasion de procéder à cette recherche dans le cadre du passage à la TNT HD le 05 avril 2015.

La loi relative au deuxième dividende numérique et à la modernisation de la TNT prévoit un accompagnement, qui comporte deux volets :

1. *L'une concerne la mise en œuvre d'une campagne d'information grand public, qui débutera début mai,*
2. *L'autre, des aides financières pour garantir la continuité de la réception télévisuelle. Un faible nombre de foyers sont susceptibles de ne pas retrouver tous les programmes TV malgré une recherche des chaînes. Une aide à la réception pourra alors leur être accordée, sans condition de ressources et sur factures des travaux réalisés, pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau.*

L'agence nationale des fréquences (ANFR) est chargée de la mise en place de cet accompagnement. Une assistance en ligne est prévue pour guider les personnes qui n'auraient pas accès à internet, pour toute information et aide en cas de problème de réception ou pour effectuer une demande d'aide financière au ***0970 818 818 du lundi au vendredi (appel non surtaxé).***

Des informations sont également mises à votre disposition sur le site ***www.recevoirlatnt.fr***
Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires à cette opération : n'hésitez pas à le consulter régulièrement.

OUVERTURE D'UN CAFE DES AIDANTS A CHAULNES

Depuis le 1er janvier 2018, l'Association ADCE de Chaulnes s'est regroupée avec l'Association Saint-Jean de Péronne.

Cette dernière propose une large palette de services permettant d'accompagner toute personne âgée dépendante mais également leur aidant (Service de soins infirmier à domicile, Service d'aide à domicile, Équipe spécialisée Alzheimer, Équipe spécialisée de réadaptation et de prévention à domicile, portage de repas, accompagnement, jardinage, activités de prévention à destination des séniors et de leurs aidants, café des aidants…).

Les cafés des aidants sont des lieux, des temps et des espaces d'informations, permettant d'échanger, de rencontrer d'autres aidants, de se ressourcer dans un cadre convivial. Ils sont animés par une infirmière et une psychologue ayant une expertise dans le domaine. Ce sont des dispositifs gratuits, ouverts à tout aidant (époux, enfant, sœur, voisin…) quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée (dépendance du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap).

Ces espaces de paroles sont labélisés par l'Association Française des Aidants, qui milite pour la reconnaissance et la place des aidants dans la société. Ils s'inscrivent dans un réseau national qui comprend à ce jour 188 cafés.

A ce jour, l'Association Saint Jean et celle des Ainés d'Acheux, à travers leur groupement de coopération, portent deux Cafés des Aidants (sur Péronne et Albert). L'Association Saint-Jean souhaite développer ce soutien sur la communauté de communes Terre de Picardie (4ème café sur l'Est de la Somme).

Aussi, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un café des Aidants ouvrira ses portes à Chaulnes en Mai 2019. La première thématique abordée sera « *Je suis aidant mais qu'est ce que cela veut dire ?* ».

Si vous souhaitez être informés de la date exacte d'ouverture et du lieu, n'hésitez pas à nous laisser vos coordonnées au 03.22.84.48.61 ou à l'adresse suivante : contact@association-st-jean.com

A très bientôt.

L'équipe de l'Association Saint-Jean

MOTO CLUB DESPERADOS

La réderie du Moto Club Desperados n'aura pas lieu le 1er juin, mais le7 septembre 2019.

LES JARDINS SOCIAUX

2 parcelles sont encore disponibles. Renseignements auprès de Mme LATAPIE, le mardi de 17h30 à 18h30, à la mairie de Chaulnes.

Le coin des enfants

Relies les points de 1 à 54

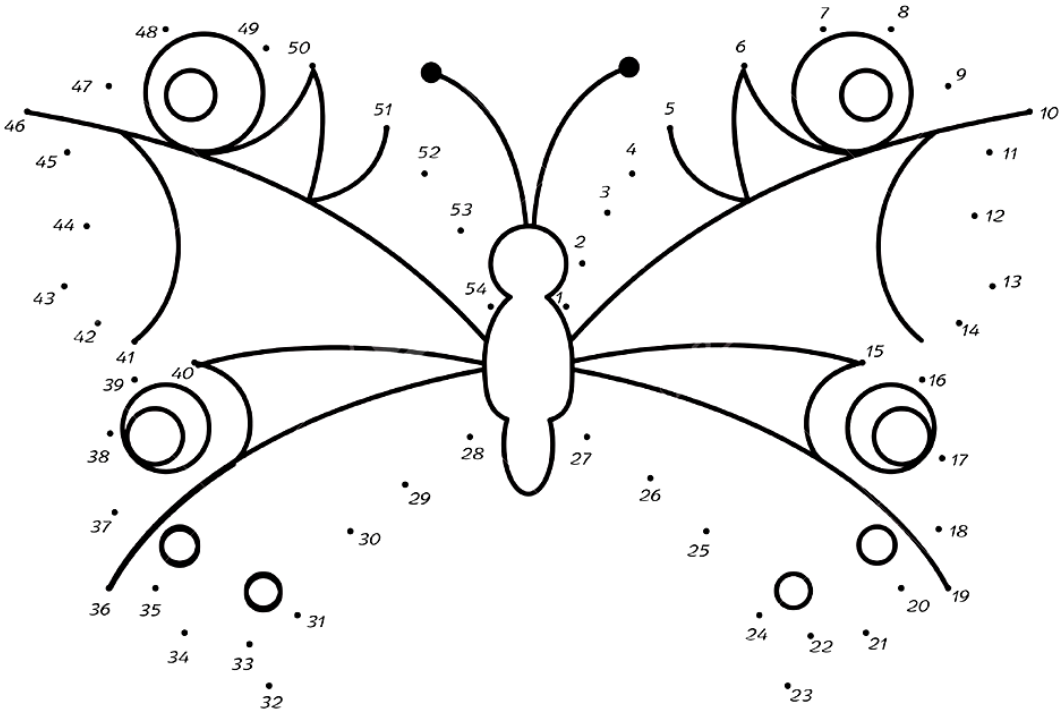

Remplis ce sudoku

		5		6	
6					
4				3	
	3				2
					1
	5		2		

L'HISTOIRE DE L'UNION EUROPEENNE

Un peu d'Histoire

A la fin de la seconde guerre mondiale les nations européennes cherchent un moyen pour que la Paix perdure dans nos pays. La France et l'Allemagne de l'Ouest vont être les moteurs d'une Europe unie qui rassemble les vainqueurs et les vaincus d'hier. Les deux pays sont très vite rejoints par la Belgique, le Luxembourg les Pays Bas et l'Italie. La naissance de l'Europe commencera par un traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), signé le 18 avril 1951 à Paris, élaboré par Monsieur Robert SCHUMAN Ministre des affaires étrangères, et avec ceux que l'on appelle les pères de l'Europe : Jean MONNET, Konrad ADENAUER, Alcide de GASPERI. Le choix de ces deux secteurs d'union n'est pas anodin, l'industrie sidérurgique est étroitement liée à l'industrie de l'armement et le charbon à l'époque garantissait une production autonome de nos besoins.

Les six pays fondateurs décident d'approfondir leurs coopérations dans les domaines économiques, politiques et sociaux. Le but est d'aboutir à un marché commun permettant la libre circulation des personnes, des marchandises et des biens. Ces négociations aboutiront au traité de Rome le 25 Mars 1957 et la CECA deviendra la CEE (Communauté Economique Européenne), qui se dotera d'une indépendance financière via la participation des états membres.

L'Europe continue d'évoluer et la signature de l'Acte Unique Européen au Luxembourg le 17 Février 1986 valide l'approbation de nouvelles compétences : la recherche, le développement technologique, l'environnement ; c'est à partir de ce moment qu'un Conseil Européen est créé. Il voit les chefs d'Etats et de gouvernements se réunirent régulièrement. Une politique étrangère commune et une coopération en matière de sécurité se mettent en place et permettent d'apporter des solutions à l'éclatement de l'empire soviétique et de l'ex Yougoslavie.

En 1992, le traité de Maastricht prend la suite de l'Acte Unique Européen et institue une union politique qui prend le nom actuel d'Union Européenne, qui ouvre la porte a une union économique et monétaire avec la création d'une monnaie unique : l'Euro qui entrera en vigueur dans les Pays qui le souhaitent. Ce traité, créant la Citoyenneté Européenne, permet de circuler et de résider dans l'Etat de son choix.

Au fil des années le nombre de Pays membres passera de 6 à 28. A ce jour 6 nouveaux Pays sont candidats pour entrer dans l'UE.

En 2016 le Royaume Uni décide de quitter l'Union Européenne, contrairement a ce que l'on pourrait croire ce n'est pas le premier Pays à quitter l'Europe, le Groenland l'a précédé en 1985.

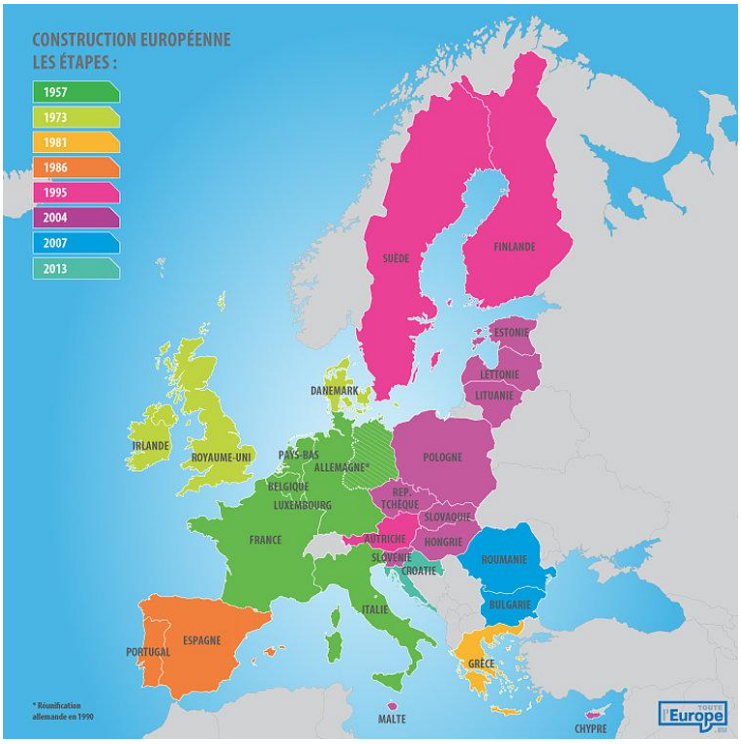

LES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Les pouvoirs exécutifs

Le Conseil Européen réunit les chefs d'Etats et de gouvernements qui orientent la politique de l'Union. Son président est élu pour 30 mois, actuellement Mr Donald Tusk premier ministre de Pologne.

La Commission Européenne représentée par 28 commissaires désignés par chaque Etat membre, prend les grandes décisions mais peut être censurée par le Parlement. C'est aujourd'hui le véritable pouvoir de l'Union. Elle siége à Bruxelles et est présidée par Mr Jean Claude Juncker.

Les pouvoirs législatifs

Le Conseil de l'Union Européenne est composé d'un ministre de chaque Etat, qui change suivant l'ordre du jour. La présidence tourne tous les 6 mois. Le siège est à Bruxelles.

Le Parlement Européen : Il est composé de 751 députés qui sont élus par les citoyens européens. Chaque pays a un nombre de députés proportionnel à sa population, leur mandat est de 5 ans. Le Président est élu pour une durée de 30 mois, actuellement il s'agit de Monsieur Antonio TAJANI. Il adopte les actes législatifs et le budget de l'Union Européenne. Le siège est à Strasbourg. On peut regretter que les représentants des citoyens européens n'aient qu'un rôle secondaire par rapport à la commission.

La Cour de Justice : Elle statue et veille à l'interprétation et à l'application du droit, de façon uniforme dans les pays membres.

La Cour des Comptes : Veille aux dépenses budgétaires et contrôle les dépenses des institutions de l'Union, a un statut indépendant.

La Banque Centrale : Gère les réserves monétaires, veille à la stabilité des prix, fixe les taux d'intérêts. Elle travaille en toute indépendance.

Autres : Le Comité économique et social, le comité des régions, le médiateur européen, la banque européenne d'investissement.
L'Union Européenne ne propose pas de loi, elle émet des règlements ou des directives qui ne sont pas forcément suivis par tous les États. Ceux qui ne les appliquent pas doivent régler des pénalités.
Pour faire tourner toutes ces administrations, l'UE emploie plus de 40 000 personnes.

La population de l'Union est de 450.000.000 habitants (sans le Royaume-Uni). L'Union est la deuxième puissance économique du monde derrière les USA.
19 Pays ont adopté l'euro comme monnaie.
Contrairement aux Etats Unis qui comportent une étoile par État, le drapeau européen est composé de 12 étoiles, ce chiffre ne variera pas ; elles sont disposées en rond symbolisant l'Union.
Le 9 mai a lieu la journée de l'Europe qui commémore la naissance de l'Europe (déclaration de Monsieur Robert SCHUMAN du 9 mai 1950. Cette commémoration a lieu depuis 1985.
La devise de l'Union est : **« Unie dans la diversité »**
L'Hymne de l'Union est **« l'Ode à la joie de Beethoven ».**

Familles rurales
Vivre mieux !
Association de Chaulnes

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Du 08 juillet au 02 août 2019
De 3 à 17 ans

Si tu as envie de t'éclater une, deux, trois ou quatre semaines viens nous rejoindre à l'accueil de loisirs Familles Rurales de Chaulnes.

Ça bouge pour tes vacances

Camping

Sorties

Animations Scientifiques

Grands Jeux

Dates des inscriptions :

Mercredi 15 mai : de 17h à 19h
Samedi 25 mai : de 9h30 à 12 h

Salle des votes
Mairie de Chaulnes

Le jour de l'inscription vous munir des copies du carnet de vaccinations et du montant du quotient familial de la CAF.

Renseignements :
Ludovic Antiochus au 03/22/83/80/84
Bernadette Levert au 03/22/85/48/57

Rejoignez- nous sur la page Facebook de Familles Rurales Chaulnes ou sur la page facebook de alsh familles rurales de Chaulnes